

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	9 (1880)
Heft:	(7)
Rubrik:	Premier rapport : de l'influence de la religion dans l'enseignement populaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au № 7 du *Bulletin pédagogique*.

PREMIER RAPPORT

De l'influence de la religion dans l'enseignement populaire

Quatre instituteurs seulement et un élève de l'école normale se sont occupés de cette question. Ce sont :

MM. Bondallaz Lucien, instituteur à Essert ;
Demierre Pierre, élève d'Hauterive ;
Gremaud Nicolas, instituteur à Siviriez ;
Débieux Etienne, instituteur à Neirivue ;
Blanc Barthélemy, instituteur à Gruyères.

Pourquoi cette pénurie de travaux ?

L'influence de la religion est pourtant une grande question. C'est une question de vie ou de mort ; de la solution qui y sera donnée, dépendent l'avenir de la société, et le sort éternel de ses membres.

Aucun sujet n'a passionné davantage les éducateurs de la jeunesse ; nul autre ne les a plus profondément divisés : « Donc deux principes en « face, a dit l'un des hommes qui ont le plus lutté contre cette influence : « le principe chrétien et le principe de 89. Quelle conciliation ? Aucune. » (Michelet, *Nos fils*.)

La législation fédérale en a fait une question d'actualité en s'efforçant de détruire toute influence religieuse dans l'école.

Les instituteurs fribourgeois, profondément convaincus de la nécessité de la religion en éducation ont peut-être jugé toute discussion inutile. Ils ont peut-être aussi cru que les nombreux traités publiés à ce sujet avaient épousé la matière.

Nous regrettons vivement cette disette de travaux. Une étude plus complète de la question eut donné à notre rapport une autorité à laquelle il ne saurait prétendre.

Nous examinerons :

- I. La nécessité d'une éducation religieuse ;
- II. Son but ;
- III. Les moyens à employer ;
- IV. Les obstacles qui s'opposaient à cette éducation.

I. Nécessité d'une éducation religieuse

Dans la grande question de l'école chrétienne, ou non chrétienne, la solution dépend entièrement du point de vue où l'on se place. Il importe donc de bien fixer le point de départ. Pour cela voyons ce qu'est l'enfant et ce que doit faire l'éducation.

L'enfant a un esprit actif, destiné à en faire un homme intelligent, des facultés qui l'aident à penser, à comprendre, à raisonner, à retenir, à parler ; c'est l'entendement, le jugement, le raisonnement, la mémoire, l'imagination, ou les *facultés intellectuelles*.

Il éprouve des impressions agréables ou désagréables, il ressent du plaisir ou de la douleur, il a des mouvements d'amour ou de haine, d'attraction ou de répulsion ; il se décide en toute liberté pour un parti ou pour un autre. Ces impressions, et cette libre détermination sont la sensibilité et la volonté qu'on a nommées, *facultés morales*.

Il possède, de plus, les *facultés physiques* ou corporelles et le précieux trésor de la santé.

De cette multiplicité de facultés découle la nécessité de moyens divers pour élever l'enfant.

Ce sera d'abord l'éducation physique et l'éducation intellectuelle pour lesquelles on fait tant d'efforts de nos jours.

L'instruction, particulièrement, est appréciée, recherchée, achetée à tout prix. Beaucoup en ont fait le but de l'éducation ; ils ont cru avoir terminé leur tâche quand ils avaient appris à l'enfant un peu de syntaxe d'arithmétique, de géographie et d'histoire.

Oh ! sans doute, la valeur de l'instruction est grande, son action est forte ; mais, d'après le témoignage même de Voltaire : « Seule, elle n'est propre qu'à rendre l'homme plus adroit à faire le mal. »

Que fait-on souvent pour l'éducation morale ? Se préoccupe-t-on autant de rendre l'enfant meilleur, plus moral, plus vertueux, qu'on ne cherche à le rendre plus instruit ?

Nous ne répondrons pas à ces questions, nous nous contenterons de répéter que l'éducation est le développement harmonique et simultané, de toutes les facultés de l'enfant. Former l'homme, c'est non seulement donner à l'enfant un corps sain et fort, un esprit pénétrant et exercé, une imagination féconde, mais aussi et surtout, une volonté droite et ferme, un cœur sensible et pur, et cela sous peine de faire une œuvre incomplète, bien plus, une œuvre mauvaise, une œuvre misérable ; car, dit M. Gremaud, l'instruction est une arme bien dangereuse entre les mains de celui dont la culture des facultés morales a été négligée.

Nous n'avons pas à nous occuper, ici directement, du développement intellectuel et physique de l'enfant ; nous nous arrêterons seulement à rechercher les moyens de donner à ses facultés morales, l'élévation et la force nécessaires pour atteindre leur but.

Voyons quelle est la nature des dons précieux donnés à l'homme pour sa direction morale. De là dépendra le système tout entier.

Une réponse donnée par l'incrédulité a été formulée dans un livre célèbre. Dans ce livre, chef-d'œuvre d'opposition à l'idée chrétienne, J.-J. Rousseau part de ce principe que la nature est toujours bonne, que le mal vient de la société et de l'éducation sociale elle-même. « Tout est « bien, s'écrie-t-il, sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme. » Pour lui, l'éducation sera, tout simplement, le développement libre et spontané des facultés humaines. « Pour former l'homme qu'avons-nous à faire ? Beaucoup ! empêcher que rien ne se fasse... Obéissons à la voix de la nature, nous connaîtrons avec quelle douceur elle règne, et quel charme on trouve, après l'avoir écoutée, à se rendre un bon témoignage de soi. »

Le philosophe incrédule rejette toute idée religieuse, de son système d'éducation. « Toute la moralité de nos actions est, dit-il, dans le jugement que nous en portons nous-mêmes... Dans quel religion élèverons-nous l'homme de la nature ? La réponse est fort simple, c'est me semble, nous ne l'agrérerons ni à celle-ci, ni à celle-là ; mais nous le mettrons en état de choisir celle ou le meilleur usage de sa raison doit le conduire. »

On a peine à comprendre ce singulier choix, surtout lorsqu'on a vu ce qu'ajoute l'auteur d'*Emile*. « Il serait bien étrange qu'il faille une autre religion que la religion naturelle. Par où connaîtrai-je cette nécessité ? De quoi puis-je être coupable en servant Dieu selon les lumières qu'il donne à mon esprit et les sentiments qu'il inspire à mon cœur ? Quelle pureté de morale, quel dogme utile à l'homme, honorable à son Auteur

« puis-je tirer d'une doctrine positive que je ne puisse tirer sans elle du bon usage de mes facultés ? »

Trève de sophismes ! Si nous nous sommes attardé un peu à ces citations, c'est qu'elles résument assez bien l'esprit qui domine dans l'enseignement *non confessionnel* de nos jours ; c'est que tous les systèmes d'éducation sans religion qu'on a rêvé partent de ses principes.

Nous arrêterons-nous à examiner les résultats qu'un tel système aurait dû produire sur cet *Emile* tant vanté ? Ce serait vraiment attacher trop d'importance au mythe créé par l'imagination rêveuse de J.-J. Rousseau. Ce qui est plus pratique, ce sera de considérer les suites qu'un système d'éducation analogue a produites, où il a été appliqué. Voyons si cette éducation est préférable à l'ignorance elle-même ; si elle a rendu le peuple plus moral, plus vertueux, plus soumis aux lois.

Comme exemple d'une société, prenons la population blanche indigène des six Etats de la Nouvelle-Angleterre : Massachusetts, Maine, New-Hampshire, Vermont, Connecticut, Rhode-Island, et pour exemple d'une société illettrée prenons la population blanche indigène des six Etats suivants : Virginie, Maryland, Delaware, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du sud.

Ces deux sociétés ont commencé leur existence à peu près en même temps ; elles ont été formées en majorité d'individus venant de la même région de l'Europe, parlant la même langue, ayant vécu sous les mêmes lois, ayant les mêmes mœurs, les mêmes usages et professant la même religion chrétienne.

A l'origine cependant, elles diffèrent sur un point important.

« Il y a plus de deux cents ans, a été incorporé dans la législation des « Massachussets le principe que la population doit être instruite, jusqu'à « un certain degré, aux frais du public, indépendamment de toutes les « distinctions sociales. » (*The Daily Public Schools*, 1866.)

« Encore dans les Massachussets, par statut de 1647, chaque ville « (*town*), comprenant 50 chefs de famille, fut obligée d'entretenir une école « pour apprendre aux enfants la lecture, l'écriture et le calcul et chaque « ville de 100 familles devait ouvrir une école de grammaire. Nulle part « dans une population de nombre égal, l'instruction n'a été plus universellement repandue. » (*Kent. 2^e Comm.*)

Les 6 états formant ce que nous avons nommé une société illettrée « en 1865, n'avaient pas de système général d'instruction publique. »

Mais quelle direction a été donnée à l'instruction dans les 6 premiers états ? Un des organisateurs du système va répondre.

« Ni protestante, ni catholique, ni orthodoxe, ni hétérodoxe, ni chrétienne, ni payenne, telle doit être une éducation laïque. (*Secular education.*) »

Conformément à ce programme, rien de ce qui concerne Dieu en quoi que ce soit, ne doit être un sujet d'étude ; chaque fois que le nom de Dieu se présente par accident ou par nécessité, les maîtres évitent de répondre aux questions que les élèves peuvent leur adresser. Ces instituteurs ne parlent pas de Dieu, même pour le nier ; les conjectures des payens sur l'immortalité de l'âme sont aussi exclues. Il est surtout interdit de parler des vérités révélées, de Jésus-Christ, Dieu fait homme, de sa doctrine et de sa loi.

Cependant les promoteurs de l'enseignement laïque (*secular*) admettent en général qu'une sorte quelconque d'enseignement moral doit être donné, dans l'intérêt de l'Etat et peut-être aussi dans l'intérêt de la famille. Toutefois ils s'efforcent d'établir une distinction entre la morale et la religion. Ainsi l'auteur déjà cité ajoute : « La morale, dans le sens le plus large,

est un développement spontané de la nature humaine ; elle repose sur les enseignements naturels de la conscience. »

D'après ce principe, chaque individu est moral ou ne l'est pas, selon que sa nature se développe ou ne se développe pas spontanément ; chacun est le propre législateur de sa morale, d'après les enseignements naturels de sa conscience.

Il est évident qu'une morale pareille aboutit à quelque chose qu'aucun homme sensé ne peut déclarer de ce titre.

Et maintenant, quelques chiffres. Ils sont empruntés au 8^{me} recensement décennal des Etats-Unis, en 1860.

	<i>6 premiers états</i>	<i>6 derniers</i>
Population blanche	2,665,945	3,181,966
Illettrés	3 %	83 %
Criminels en prison au 1 ^{er} juin 1860	1 %	0,15 %
Indigents	5, 6 %	2,7 %
Suicidés	0,08 %	0,015 %
Victimes des passions déréglées	0,015 %	0,007 %
Aliénés	1,25	0,58 %

Voilà les résultats de ce système basé sur les théories contenues dans l'*Emile*, de ce système d'éducation morale sans religion, de ce système que quelques-uns prétendent introduire chez nous sous le nom d'écoles non-confessionnelles.

Toute autre est la voie que suit la religion. Elle nous enseigne que l'homme a reçu du Créateur des dons précieux destinés à lui assurer la possession d'un bonheur éternel, mais qu'Adam a commis une faute par laquelle il a perdu une partie de la beauté et de la noblesse de ces dons surnaturels, que par cette faute il a été blessé dans tout son être et qu'il a transmis à tous ses descendants les malheureuses conséquences de sa blessure.

L'homme est un être incomplet et déchu, il ne donnera, par le développement spontané de ses facultés, qu'un être incomplet et déchu.

Ce tableau est sans doute moins séduisant que les belles théories du prétendu apôtre de la nature, mais pour qui s'étudie et se connaît un peu lui-même, combien il est plus près de notre véritable nature. La tradition humaine et l'histoire du monde viennent appuyer l'enseignement de l'Eglise et notre expérience personnelle.

Quel sera le moyen de rendre aux facultés humaines la partie possible de leur noblesse primitive, de relever cet être déchu à la dignité d'image de Dieu ? Où trouver la force qui pénétrera les régions les plus mystérieuses de l'âme, les replis les plus cachés du cœur ?

La déchéance de l'humanité est une punition de Dieu. De lui-même l'homme ne peut pas se relever ; il ne peut rien changer à ce qui est établi par Dieu. Si Dieu ne voulait pas que l'homme persévérait dans cet état, il devait lui donner lui-même les moyens d'en sortir.

Or Dieu ne voulait pas cela, sinon il ne se serait plus occupé de ses créatures, ce qui est inadmissible. Dieu, en effet, est venu à notre secours ; il nous a donné par ses prophètes et par son Fils les moyens de relever tout ce qui est nécessaire dans notre cœur, dans notre esprit et dans nos sens, pour que nous puissions atteindre le but auquel nous sommes destinés. La religion éclairant l'intelligence par la vérité de ses dogmes sacrés, dirigeant la volonté par l'autorité de ses commandements, purifiant le cœur par l'onction mystérieuse de la grâce, a tempéré les passions, fait disparaître les vices et germer les vertus.

De même que la religion dans son action générale doit être considérée

comme la grande éducation du genre humain, l'éducation dans son action particulière ne peut être que la religion agissant sur chaque individu.

L'éducation religieuse en mettant la foi révélée à la base de son œuvre donne à l'intelligence de l'homme toute la fermeté, toute la certitude dont elle est susceptible. Cette certitude s'étend à tout ce qu'il importe à l'homme de savoir pour atteindre au but de sa noble destinée ; la foi jette une lumière éclatante sur toutes les grandes questions qui ont tenu en suspens les plus beaux génies des temps antiques et les plus savants parmi les incrédules modernes. Ecoutez Jouffroy à ce sujet :

« Lisez un petit livre qui est le catéchisme, vous y trouverez une solution à toutes les questions, à toutes, sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait ; comment elle y va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant pourquoi il est ici-bas, et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime. »

Mais éteignez ce flambeau de la foi. Que mettez-vous à la place ? Le doute, l'incertitude.

La religion ne forme pas moins le cœur de l'homme qu'elle n'éclaire son intelligence. Elle y travaille même davantage, parce qu'elle sait que, si une culture intellectuelle très restreinte, pourvu qu'elle soit saine et solide, est la seule accessible à la plupart des hommes, nul n'est dispensé d'avoir un cœur droit, dévoué et compatissant. Elle sait que nul besoin n'est plus impérieux que celui de la formation du cœur, car aucune faculté ne manifeste sa vitalité avec plus d'impétuosité, aucune n'est plus efficace pour le bien comme pour le mal.

La religion dirige admirablement les besoins du cœur qui demandent à être satisfaits à tout prix ; elle a changé l'ordre moral dans le monde entier quand elle a promulgué cette grande loi de la charité : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même.

Non seulement le cœur du chrétien renonce à l'amour de soi pour aimer Dieu et le prochain, mais il surmonte joyeusement et librement ses répugnances, il modère ses désirs et domine la sensualité.

La perfection de notre volonté, c'est la plénitude de la force, de la rectitude et de la liberté. Elle acquiert cette force par l'obéissance, par la pratique du renoncement à elle-même ; abandonnée à ses instincts de domination, elle s'affaiblit et s'abaisse.

L'obéissance ne saurait être fondée sur l'autorité humaine ; car elle ne serait qu'une qualité passive : le corps pourrait exécuter une action commandée, pendant que la volonté serait formellement désobéissante, en désavouant cette action. L'autorité de la religion est seule assez forte pour plier librement la volonté à l'obéissance.

L'obéissance donne encore la rectitude à la volonté, puisque l'homme obéissant se conforme à la loi, à la règle qui ne peut être que l'expression du droit.

La religion ne dédaigne pas de s'occuper de l'éducation physique ; elle demande un corps sain et fort pour serviteur d'une âme intelligente, sensible et droite. Et pour cela elle a ses lois morales ; elle proscrit la mollesse, la sensualité ; elle commande la pureté, le travail, la modestie, la tempérance.

« La religion, dit éloquemment Mgr Dupanloup, lumière d'intelligence pour l'esprit, flamme de vie pour le cœur, puissance encourageante et redoutable pour la conscience, loi immuable pour les mœurs, autorité douce et ferme pour le caractère, grâce et secours pour la vertu, étend son influence sur le développement des facultés intellectuelles, sur l'affirmissement des facultés morales, sur les soins physiques et la conservation de la santé et par conséquent sur l'éducation tout entière. »

Tous les systèmes d'éducation sans religion manquent de base, ils s'écartent du seul moyen par lequel l'homme puisse redevenir la créature noble et pure dans laquelle Dieu vit son image.

Quelle sera la sanction de ces règles de morale qui se passent de la religion ?

Les sentiments d'honneur ? direz-vous. — L'honneur, ce sentiment si délicat, n'exerce son noble empire que sur les âmes bien nées, ou déjà élevées.

La crainte de la justice ? Si l'enfant fait mal : la prison et les autres peines ? — Oui, s'il est vu ; mais, s'il est certain ou si seulement il a l'espoir d'échapper à l'œil vigilant de la justice, ne méprisera-t-il pas toutes ces menaces ? Cette foule de coupables qui viennent s'asseoir sur les bancs de nos tribunaux criminels ne les ont-ils pas méprisées, pensant n'être pas découverts ? Bien insensé celui qui prétendrait aroir corrigé en inspirant cette crainte !

Le remords qui suit le crime ? direz-vous enfin. — Le remords, oh ! c'est déjà un terrible châtiment du péché, d'autant plus terrible qu'on le porte partout avec soi. Mais, vous le savez, c'est surtout lorsqu'on commence à devenir coupable que l'on sent l'aiguillon du remords, et à mesure qu'on se familiarise avec le vice sa pointe d'abord si ascérée s'émousse. D'ailleurs, retranchez la religion et vous enlevez au remords la moitié de sa force.

Au moins la religion nous offre une sanction digne d'elle, quand elle nous rappelle la présence de Dieu, la sévérité de ses jugements, les récompenses éternelles promises à la vertu et les châtiments réservés au péché.

« Que sert à l'homme d'être honnête et vertueux, dit M. Bondallaz, s'il n'est point de Dieu, si après la mort tout est fini, si la vertu et le sacrifice ne sont pas récompensés, si le vice n'est pas puni ? »

A supposer même que les motifs dont vous disposez aient empêché l'exécution d'un acte coupable, il y a une infinité de fautes qui se commettent dans la pensée, dans le secret du cœur, et qui vous échappent. La religion ne se borne pas à régler l'extérieur de nos actions, elle épure les cœurs et les consciences, surveille les sentiments les plus intimes, et vient comme une sentinelle vigilante se placer à la porte de notre âme, pour en écarter jusqu'au désir, à l'idée même du mal. « Tu ne désireras point. »

La morale humaine et légale s'arrête devant les crimes secrets ; elle laisse au cœur sa corruption et sa perversité, elle est sans prise sur les désirs et sur toutes les fautes qui échappent à l'œil de l'homme et aux recherches de la justice.

L'homme vertueux n'est pas impeccable ; après une pratique longue et soutenue du bien, il peut tomber, en dépit même de ses bonnes résolutions. Eh bien ! ici encore la religion lui vient en aide et lui tend une main secourable pour l'aider à se relever. Combien de jeunes gens ont trouvé dans le souvenir d'une première éducation une digue contre la tendance au mal ou une ancre de salut ?

Nous avons vu que la religion est nécessaire au bonheur de l'enfant, qu'elle seule l'élève et le rétablit dans sa dignité primitive ; nous n'avons encore rien dit de la nécessité de son influence pour l'instituteur.

M. Demierre traite cette partie de la question à peu près de la manière suivante :

Que sera la parole de l'instituteur dépourvue de son soutien naturel, la parole de Dieu, sinon une parole humaine, participant à la faiblesse de l'homme ? L'enfant ne sentira que trop cette faiblesse, il saura bien dire : « Celui qui me commande n'est en définitive qu'un homme comme moi. »

Mais lorsque dans les leçons de sagesse qu'il reçoit, il sent la voix de Dieu, il faut bien qu'il courbe la tête et qu'il obéisse.

Retranchez la religion, la discipline manque de base. Quelque sévère, quelque réglée qu'elle puisse être, elle ne saurait atteindre les âmes ; elle ne pourra qu'empêcher le désordre d'éclater au dehors. La religion seule inspire l'obéissance, le respect et l'amour des lois et de l'autorité.

Nous ne nous arrêterons pas à exposer les résultats heureux que produit pour la société une éducation religieuse. Nous avons déjà touché à cette question. Répétons seulement que la société ne saurait être malheureuse quand chacun de ses membres pratiquera cette belle maxime : Aime ton prochain comme toi-même. Fais-lui comme tu voudrais qu'il te fût fait. Représentions-nous un peuple de vrais chrétiens, c'est-à-dire « d'hommes qui aiment Dieu comme leur père, qui s'entraîment comme des frères, qui n'aient tous qu'un cœur et qu'une âme, qui tendent tous à la même fin, marchent tous vers le même terme, aucun d'eux ne faisant jamais céder le bon droit à la passion, l'intérêt général à l'intérêt personnel, mais plaçant au contraire son bonheur dans celui de ses semblables, prenant part à leurs peines et les aidant à les supporter ; un peuple pareil serait certainement un grand spectacle dans l'univers. » (*Nouveau traité des devoirs du chrétien.*)

Nous résumerons cette partie de notre rapport par les lignes suivantes, qui n'émanent pourtant pas d'un homme fort religieux.

« L'instruction sans la religion, a dit Montesquieu, ne donne que de l'intelligence, de la finesse, de l'astuce ; elle décuple la puissance et la supériorité de l'homme pour le mal, si on lui donne une fausse direction. Elle ne serait propre qu'à soustraire des escrocs et des filous adroits à la vindicte des lois, et à assurer le bénéfice de l'impunité à tous les habiles scélérats. C'est une arme de plus qu'on leur donnerait contre la société. Oui, encore une fois, avec la science sans la religion on n'aura que des êtres vicieux, mais d'une corruption circonspecte et décente, des coupables de bon ton et de bonne compagnie. Ce n'est point d'ailleurs l'arithmétique et l'algèbre, la syntaxe et le dessin, la géographie et l'histoire qui donnent la morale ; ces sciences, il est vrai, ornent et enrichissent l'intelligence et la mémoire, mais voilà tout. La religion seule est le code régulateur de la vie, seule elle rend les hommes pratiquement moraux en les rendant vertueux. »

II. But de l'éducation religieuse

L'éducation religieuse aura pour but de faire de l'enfant un bon chrétien, un citoyen dévoué à son pays, respectant l'autorité comme établie par Dieu, un homme considérant l'accomplissement de ses devoirs religieux comme sa première obligation, un catholique enfin, se laissant diriger par l'Eglise et auquel puisse s'appliquer cette parole de l'Ecriture : Homme simple et droit, craignant Dieu, s'éloignant du mal, ou, suivant la grande parole de l'évêque d'Orléans, ce but sera de préparer l'éternelle vie en élevant la vie présente.

III. Moyens à employer

a) Les instituteurs catholiques fribourgeois sont, nous aimons à le croire, tous persuadés de la nécessité de la religion en éducation ; mais pourrait-on dire qu'il y a entre eux une entente aussi complète sur les moyens à employer pour donner à la religion l'influence à laquelle elle a droit ? Ces instituteurs ne manquent jamais de commencer et de terminer la classe par la prière, de faire étudier l'histoire sainte et le catéchisme,

de recommander à leurs élèves un maintien modeste à l'église, un extérieur recueilli dans la prière. Mais après cela beaucoup croient avoir tout fait pour l'éducation religieuse, ou rejettent le reste de cette tâche sur le prêtre et les parents.

Assurément ces pratiques sont indispensables, cette étude bien faite contribuera beaucoup à atteindre le but ; cela ne suffit pas.

Un vrai chrétien ne se contente pas « de donner à Dieu, à son autorité et à son culte la minime partie de ses pensées, de ses discours et de ses œuvres ; il ne s'affranchit pas, pour la plus large et la noble part de sa vie, soit privée soit publique, des enseignements et des prescriptions de l'Eglise » ; mais il conforme toutes ses actions, tous ses discours, toutes ses pensées aux règles immuables de la religion.

Pour que l'enfant devienne un tel homme, il faut qu'il soit habitué dès son bas âge à voir la religion partout. « Mais, direz-vous, qu'a-t-elle à voir dans le calcul, la grammaire ou la géographie ? » — Votre objection est la meilleure réponse que vous vous contentez d'enseigner le calcul, la grammaire ou la géographie, que vous n'élevez pas.

D'ailleurs, si la religion ne revient en classe qu'à *son tour*, comme le calcul et la géographie, l'enfant ne s'habituerait-il pas à en considérer l'importance comme égale à celle de chacune de ces branches.

Pour que l'éducation atteigne son but, il faut que la religion étende son influence salutaire à toutes les branches d'enseignement, à tous les moyens d'éducation, qu'instruction, discipline, récompenses, punitions, tout s'y rapporte, qu'elle soit en un mot *l'âme de l'éducation*.

b) Nous ne serons pas de l'avis d'un de nos correspondants, qui veut que « le maître enseigne la morale sous forme de sentences, se souvenant que l'enfant retient plus facilement des sentences courtes, brèves, incisives, que les meilleurs conseils noyés dans de longues narations. »

Un enseignement n'est pas plus moral par le nombre des conseils religieux qui sont donnés, mais par l'impression que font ces leçons sur l'intelligence, le cœur et la volonté de l'élève. L'enseignement sera moral quand ces conseils, sans être formulés, s'imposeront d'eux-mêmes à l'enfant, quand ils ressortiront de la leçon tout entière.

Nous voudrions pouvoir citer tout ce que dit M. Gremaud sur la manière de faire servir toutes les branches d'enseignement au développement moral et religieux de l'enfant. Mais ces questions ont déjà été traitées dans nos dernières réunions. D'ailleurs, qui ne voit tout le parti qu'un instituteur intelligent tirera de lectures, de compositions, de dictées, même de problèmes habilement choisis pour former au bien le cœur et la volonté de son élève ?

Nous nous bornerons à dire un mot de l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte.

c) Pour le catéchisme répétons, avec M. Gremaud, que l'instituteur sera l'auxiliaire du prêtre. Chaque jour il fera réciter quelques réponses du chapitre que M. le curé a donné à étudier.

Quelques hommes qui se sont occupés d'éducation prétendent que là se borne le devoir de l'instituteur en cette matière, qu'il doit se garder de donner des explications, de crainte de commettre des hérésies. Mais, est-il conforme aux règles d'une saine pédagogie, de faire répéter à l'enfant des mots qui n'ont pour lui aucun sens ? L'instituteur, il est vrai, n'a pas fait les études spéciales que demande un enseignement si important et si délicat ; les explications dogmatiques et les développements théologiques ne sont donc pas de sa compétence ; mais il serait pour le moins absurde de lui interdire l'explication du sens grammatical et littéral des mots.

Ces explications précèderont toujours l'étude ; les élèves seront appelés à les répéter lors de la récitation de la leçon.

Voulons-nous intéresser nos élèves dans nos explications du catéchisme ? Rappelons-nous que leur insatiable curiosité est surtout avide d'histoires. C'est sous la forme narrative, anecdotique, que la doctrine religieuse se gradera le mieux dans leur jeune mémoire. Tous les chapitres du catéchisme se terminent par le sujet de quelques traits empruntés à l'ancien ou au nouveau testament. N'oublions pas de les raconter, ajoutons en d'autres, tirés par exemple de l'histoire ecclésiastique, ou de la vie des saints, cette magnifique épopée de la vie chrétienne, dans laquelle on trouve toutes les vertus pratiquées, la pureté de la vierge et le zèle du pontife, le courage invincible du martyr et l'humilité du pauvre cénobite.

M. Bondallaz veut que l'instruction religieuse commence dès l'entrée de l'enfant à l'école. Vous objecterez peut-être que sa jeune intelligence n'y entendrait rien. En êtes-vous bien sûr ? Dites par exemple à un tout jeune enfant que Dieu voit tout. Croyez-vous qu'il ne soit pas déjà troublé au moment de commettre une faute par l'idée de ce témoin invisible à qui rien n'échappe ? Même à l'âge où la raison n'est encore qu'un crépuscule, l'idée de Dieu a déjà la vertu de contenir les passions naissantes.

L'histoire sainte ! Ah ! voilà une étude intéressante ! Il n'est pas besoin d'exposer ici le parti que peut tirer un instituteur pour la formation morale de l'élève, de ces drames émouvants dans lesquels la vertu apparaît tantôt avec une admirable simplicité, tantôt avec l'héroïsme du sacrifice, dans lesquels la repoussante laideur du vice est démasquée, dans lesquels les plus beaux exemples de charité, de générosité, d'obéissance, nous sont donnés par les plus grandes figures de l'ancienne loi, et surtout par Celui qui a dit : « Je suis venu vous donner l'exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait. »

Aujourd'hui les erreurs sur la foi sont devenues générales et populaires. L'enfant sera exposé plus tard à entendre bien souvent les déclamations d'hommes corrupteurs et corrompus condamner quelques principes catholiques. Et pourtant la moindre objection, un sophisme à peine déguisé suffisent souvent à mettre sa petite logique au pied du mur. Sans doute, il n'acceptera pas de prime abord les erreurs qu'on lui présentera ; mais, s'il ne peut pas répondre, il est bien difficile qu'il ne reste aucun doute dans son intelligence. Et le doute c'est le premier pas vers la perte de la foi.

Il importe donc de préparer les élèves les plus avancés à répondre aux objections les plus répandues contre notre sainte religion. L'instituteur trouverait à ce sujet d'utiles directions dans le petit traité de Mgr de Ségur.

d) Dans l'énumération des moyens que la religion réclame pour exercer sa légitime influence sur l'éducation, nous avons omis jusqu'ici celui qui les renferme tous. En effet, quand on aura dit : « Il y aura à la tête de chaque école un instituteur sincèrement, profondément religieux, » on n'aura rien à ajouter ; cet instituteur-là saura bien trouver les autres moyens.

Nous nous contenterons de résumer les points qu'a développés M. Gremaud, pour prouver que l'instituteur doit être religieux.

Que l'exemple est un puissant et même le plus puissant moyen de succès en éducation : c'est là une vérité incontestée par la raison, l'autorité et l'expérience.

Quel respect un enfant nous porterait-t-il, s'il doutait de notre moralité ?

Ce sera surtout quand nous voudrons le corriger que l'enfant scrutera notre conduite. Ce sera surtout alors qu'il examinera si celui qui fait la réprimande est digne de la faire, ou si peut-être il n'aurait pas lui-même quelque chose à corriger dans ses mœurs ; trop heureux si dans son

cœur il peut lui renvoyer la honte du reproche et lui répéter : *Medice cura te ipsum.*

L'influence du bon exemple est grande, celle du mauvais plus grande encore, parce que les passions y trouvent un aliment.

Recherchons la cause de la démorisation de toute une génération dans certaines communes : nous la trouverons dans le mauvais exemple d'un homme qui par sa position morale ou financière exerçait une influence puissante sur la jeunesse. Qu'il serait beau de pouvoir dire que jamais le scandale n'est venu de l'instituteur !

e) Impossible de se le dissimuler, soit hostilité ouverte, soit aveugle prévention, soit ignorance des conditions d'une véritable éducation morale, beaucoup d'hommes travaillent aujourd'hui à dénier l'influence du prêtre dans l'éducation des enfants.

Et pourtant, dans beaucoup de localités, il n'y a que le curé qui s'intéresse sérieusement à l'instruction et surtout à la formation morale de l'enfance. L'honorable Directeur de l'Instruction publique de notre canton nous disait en 1878 à Estavayer que les écoles qui marchent le mieux sont ordinairement celles où un prêtre actif fait partie de la commission scolaire.

M. Lorrain professeur à l'université de Paris se plaisait à répéter : « Sans l'appui du clergé, il faut désespérer du sort de l'instruction primaire dans les campagnes. »

L'instituteur s'efforcera d'établir une entente complète avec le prêtre, il n'oubliera pas que rien ne nuit autant dans l'esprit de l'enfance à l'influence de la religion et à l'autorité personnelle du maître que les rapports difficiles et les luttes ouvertes entre le prêtre et l'instituteur.

« Je me garderai bien, direz-vous de laisser voir aux enfants les petits différents dans lesquels je suis avec mon curé, je m'interdirai sévèrement les appréciations malveillantes de sa personne ou de ses actes, mais ne m'en demandez pas davantage. » Ah ! vous croyez que les enfants ne saisiront pas le sens de votre silence affecté, de votre réserve calculée ! Vous ne prétendez pas inspirer l'amour et le respect des parents en vous taisant sur leur compte, en ne prêchant pas directement à leurs enfants l'ingratitude et la révolte. Agissez donc de même à l'égard du prêtre.

Cette entente n'est pas seulement nécessaire à la bonne marche de l'école, à l'éducation de l'enfant, mais aussi à l'instituteur lui-même.

A 18 ans, un jeune homme est appelé à occuper un poste d'instituteur, où il se trouve sans transition aux prises avec les mille et une petites difficultés de la vie pratique. Il ne saurait suppléer à son défaut d'expérience que par la recherche de bons conseils et de sages directions.

En butte à l'ingratitude et au mauvais vouloir des enfants, aux calomnies de quelques mégères, aux reproches peut-être des parents, le pauvre instituteur a de rudes assauts à soutenir. Sans doute un instituteur religieux trouvera dans la prière une grande force pour retrémper son âme défaillante, mais la faiblesse humaine ne peut pas s'élever toujours à ces divines hauteurs, elle a besoin de s'appuyer aussi sur quelque chose qui soit mieux en rapport avec elle.

Ces conseils, ces consolations, nul n'est mieux placé que le prêtre pour les donner.

f) Un écueil à éviter pour former les enfants à la piété, c'est la religion chagrine et ennuyeuse de personnes qui manquent de tact et d'aménité. « La sagesse, disait Fénelon, doit se montrer avec un visage riant » Représentons donc à nos élèves la religion comme la plus belle parure qui puisse orner leur front, comme le plus riche trésor qu'ils puissent posséder, comme le plus suave parfum qu'ils puissent respirer. Profitons de

la majesté des cérémonies religieuses, de la solennité des assemblées, de la sublimité du culte, pour éveiller dans leur cœur des émotions fortes et durables qui soient plus tard une digue contre la force des passions.

La veille d'une fête, la leçon d'instruction religieuse roulera sur l'objet de cette fête. Nous donnerons à nos élèves quelques développements sur les motifs et la signification de cette solennité ; nous verrons quelles sont les pratiques les plus convenables à entrer dans l'esprit de l'Eglise ; enfin nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que le lendemain soit véritablement pour eux un jour de fête.

LES OBSTACLES.

a) La Constitution fédérale du 29 mai 1874 statue que « les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions sans qu'ils aient à souffrir dans leur liberté de conscience et de croyance ;..... que nul ne peut être contraint de suivre un enseignement religieux..... »

Loin de nous la prétention téméraire d'interpréter ces dispositions, qui peuvent signifier à peu près tout ce que l'on veut ; témoins les récents débats des Chambres fédérales. Nous ne nous attarderons pas à redire quelles seraient les conséquences d'un enseignement non-confessionnel, s'il était appliqué tel qu'il a été formulé dans un *Rapport* présenté l'anée dernière au Conseil fédéral.

Nous constaterons seulement, en résumant le travail de M. Blanc, qu'un enseignement non-confessionnel est une chose bien rare, pour ne pas dire impossible. Comment, en effet, enseigner l'histoire sans aucune appréciation revêtant un caractère confessionnel. La prétendue école non-confessionnelle sera bien souvent *anti-confessionnelle*. Cette école répond exclusivement aux vœux des hommes qui regardent la religion comme une superfétation dans la conduite de la vie humaine, ou qui lui font seulement une place étroite et subsidiaire jusqu'à la dérision. A ce titre, elle constitue un privilège public au profit du rationalisme.

Qu'on ne nous suppose pas la prétention de vouloir transformer l'école en une chaire de propagande religieuse. Nous savons ce qu'à l'exemple de l'Eglise nous devons accorder aux difficultés des temps ; et ce n'est pas nous, instituteurs catholiques, qui allons grossir les rangs de ceux qui s'attaquent aux convictions religieuses de leurs concitoyens.

b) L'influence religieuse a d'autres obstacles à surmonter dans la famille de l'enfant. Quoique ce point ne se rattache pas directement à notre sujet ; nous sommes obligés de l'effleurer afin de dégager la responsabilité de l'instituteur.

Il est des parents qui croient pouvoir se reposer complètement pour l'éducation religieuse de leurs enfants sur le zèle du pasteur ou les soins d'un maître ; d'autres oublient ce commandement de l'Apôtre : « Que celui qui a autorité sur les autres exerce une vigilance attentive ; » d'autres encore s'efforcent par leurs mauvais exemples et leurs discours scandaleux de détruire tout l'empire que la vertu s'était acquise dans le cœur de leurs enfants.

Redoublons de sollicitude à l'égard de ces pauvres enfants ; souvenons-nous que grande sera notre récompense si nous réussissons à sauver une âme qui sans nous se fût perdue.

Il nous reste à tirer les conclusions de notre rapport.

1. L'instruction n'est pas le but de l'éducation. Elle n'en est qu'un moyen.

2. Le développement moral de l'enfant est plus important que son développement intellectuel et physique.

3. Tous les systèmes d'éducation sans religion reposent sur ce principe que l'enfant naît bon.
4. Ce principe a contre lui l'enseignement de l'Eglise, les traditions du genre humain, l'histoire du monde et notre expérience personnelle.
5. La morale sans religion manque de sanction.
6. L'enseignement de la religion est de droit divin. Elle seule rétablit l'homme dans sa dignité primitive.
7. La religion étend son influence à toutes les facultés de l'homme ; elle est surtout indispensable à son développement moral.
8. Elle éclaire l'intelligence par la foi.
9. Elle forme le cœur par la charité.
10. Elle dirige la volonté par l'obéissance.
11. Elle fortifie le corps en règlement les mœurs.
12. Elle donne l'autorité et le respect à l'instituteur.
13. Les préceptes religieux suivis par la société formeraient un peuple modèle.
14. La religion doit être l'âme de l'enseignement, en pénétrer toutes les parties. Elle agit surtout d'une manière directe dans l'étude du catéchisme, de l'histoire et dans les lectures.
15. Pour l'instruction religieuse, l'instituteur est l'auxiliaire du prêtre.
16. Il se souviendra que son exemple est plus efficace que ses leçons.
17. Il s'efforcera d'établir une entente complète avec M. le curé de la paroisse.
18. Il profitera de la beauté du culte religieux et de la solennité des fêtes pour attirer ses élèves à la piété.

En commençant notre rapport nous avons exprimé le regret d'avoir reçu si peu de travaux. Nous sommes heureux de constater que l'arrondissement de la Broye, dirigé par M. l'abbé Gapany, est une honorable exception. Les instituteurs de cet arrondissement ont traité en conférence la question qui nous occupe, et ils ont chargé M. Fontaine, instituteur à Cheiry de résumer les travaux présentés. Il serait à désirer que cet exemple fut suivi par chaque conférence. Cela faciliterait la besogne du rapporteur, et donnerait à tous les instituteurs l'avantage d'étudier sérieusement les questions proposées. Les réunions de notre société auraient plus d'entrain et seraient plus fructueuses.

Malheureusement le travail de M. Fontaine nous est arrivé trop tard. Cependant nous croyons devoir en donner le plan et quelques citations se rapportant directement à notre sujet.

M. Fontaine mentionne les travaux de

MM.	Monney,	instituteur à Chabres
	Chassot	“ à Bussy
	Reichlen	“ à Cheyres
	Volery	“ à Aumont

Ces travaux démontrent longuement la nécessité de la religion pour la société par les nombreux génies produits dans toutes les sciences par les ordres religieux, ils se terminent par quelques moyens propres à assurer à la religion une influence efficace.

I. NÉCESSITÉ

« L'ignorance dans laquelle l'homme naît, la forte propension qu'il a au mal, les préjugés plus ou moins impérieux selon le degré de la corruption du temps dans lequel nous vivons, réclament un secours étranger pour l'armier contre ses propres inclinations, pour qu'il use de sa

liberté sans en abuser et avec discernement, de peur de mettre le mal à la place du bien. » (M. MONNEY).

« Ce secours étranger n'est autre que la religion qui a contribué immensément à la civilisation et à l'instruction du peuple. » (M. FONTAINE).

« Tout ce qui est bien, beau et vrai doit avoir une influence dans l'enseignement populaire. Or, la religion catholique, apostolique, romaine contient divinement le bien, le beau et le vrai. » (M. FONTAINE).

« La religion exerce sur le maître et sur le disciple une influence moralisatrice. » (M. REICHLEN).

« Dans l'éducation, il faut que les enfants aiment à obéir. Et qui fait aimer l'obéissance ? La religion seule. Qui est le gardien de l'innocence, qui réprime les passions ? La religion. » (M. VOLRY).

II. MOYENS

Nos collègues de la Broye indiquent quelques-uns des moyens que nous avons cités dans notre rapport. Ils ne nous en voudront pas si nous évitons une répétition qui serait tout au moins fastidieuse. Citons seulement une excellente pensée de M. Fontaine et que nous avions omise.

« L'exécution de cantiques religieux par les enfants dans les cérémonies du culte, ou avant et après la classe est un puissant moyen de leur faire aimer la religion. »

M. Fontaine termine son travail par ces mots :

« Concluons que grande et souverainement bienfaisante est l'influence de la religion sur la société, et que par conséquent, cette influence doit être prépondérante dans l'enseignement populaire. »

Broc, le 25 juin 1880.

Alph. MORET, *instituteur.*

SECOND RAPPORT

Méthode à suivre et procédés à employer dans l'enseignement des ouvrages manuels

Sur cette question posée par le Comité de la société fribourgeoise d'éducation, nous n'avons reçu à notre grand regret que cinq travaux.

En voici la désignation d'après l'ordre chronologique de transmission :

M^{me} Courlet, institutrice à Farvagny ; M^{me} Collaud, à Dompierre ; M^{les} Eugénie et Joséphine Pégaitaz, à Vuadens ; M^{me} Humbert, à Courtion et M^{me} Genoud, à Broc.

Pourquoi un nombre si modeste de mémoires ? A-t-on peut-être supposé que cette question pouvait mieux se traiter l'aiguille en main que par la plume ? Peut-être aussi a-t-on trouvé que la question était déjà en partie résolue dans le *Règlement* des écoles primaires ?

Dans ce cas nous ne pouvons leur en faire trop de reproches ; quoique se soit souverainement regrettable. La modestie et la timidité sont sans doute les deux motifs qui ont déterminé nos chères collègues à ne point traiter par écrit la question qui leur a été proposée.